

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

L'an deux mille douze et le 10 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 06 février 2012, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène JOSENDE Maire.

Etaient présents : Hélène JOSENDE, Jacques BOMPIEYRE, Gaby FORNONI, Jean PUNZANO, Chantal FRENZ, René GARRIGUE, Francis VIGO, Thierry BOURGADE

Absents excusés :

Monsieur Paul SIOURAC donne procuration à Monsieur Jacques BOMPIEYRE

Monsieur Gérard HUBERT donne procuration à Monsieur Francis VIGO

Mmes Marie-Andrée TOUSSAINT, Sandrine PIROF, Marie-José ESTEVA

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint a été élu secrétaire de séance.

1- Demande de subvention :

A / Protection des abords de l'école Louis Clerc 2^{ème} Tranche (DETR 2012):

Délibération N° : 2012-02-001

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de protection des abords de l'école Louis Clerc 2^{ème} tranche et précise que les travaux sont estimés à 115 000 € HT.

Une demande de subvention, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR) a été demandée

B / Protection des abords de l'école Louis Clerc 2^{ème} Tranche (AIT 2012) :

Délibération N° : 2012-02-002

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de protection des abords de l'école Louis Clerc 2^{ème} tranche et précise que les travaux sont estimés à 115 000 € HT.

Une demande de subvention, auprès du Conseil Général, par le biais de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) a été demandée.

2- Taux de TVA camping :

La loi de finances 2012 a prévu de relever le taux de TVA de 5.5 % à 7% depuis le 01 janvier 2012.

Le budget du camping municipal Sol i Neu est affecté par cette mesure.

3- Tarif cantine scolaire 3^{ème} trimestre :

Délibération N° 2012-02-005

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs du 3eme trimestre de la restauration scolaire :

Forfait 3 ^{ème} trimestre scolaire	39 jours de classe	124,80 €
Repas à jour fixe trimestre	Par repas	3,20 €

4- Appartements locatifs école Louis Clerc :

L'appartement N°1 de la directrice est libre depuis le 01 janvier 2012 ; des travaux sont en cours de réalisation par les services techniques communaux (peinture, plomberie).

Cet appartement (T5) situé au sein même de l'école sera remis à la location dès que les travaux seront achevés, d'ores et déjà le conseil municipal décide de fixer le loyer à 420 € hors charges. Madame le Maire souhaite créer une ouverture sur la façade nord pour accéder à l'appartement sans devoir traverser la cour des élèves.

L'appartement N°2 loué au Paradou avait été loué dans un premier temps pour le Directeur du centre, après mutation de celui-ci et accord de la mairie l'appartement avait été réservé uniquement pour des familles des enfants pensionnaires du paradou (WE et vacances) ; plusieurs fois il a été constaté et notamment pendant les travaux de la cuisine du centre que cet appartement logeait des ouvriers du chantier ; un courrier a été adressé au Directeur pour éviter des va et vient à l'intérieur de l'école Louis Clerc.

Des mesures devront être envisagées en cas d'autres débordements au sein du groupe scolaire.

5- Rôle ordures ménagères (Centre les Escaldes) :

Madame le Maire informe le Conseil que la commune et le Centre des Escaldes doivent prochainement renouveler leur contrat de ramassage d'ordures ménagères.

Après plusieurs discussions entre la commune et le centre Des Escaldes il a été décidé de lancer une seule procédure adaptée pour la collecte des ordures ménagères.

La collecte sera réalisée par un seul prestataire de service, une convention sera passée entre la commune et le centre des Escaldes pour le reversement de la taxe d'ordures ménagères à la collectivité.

6- Travaux 2012 :

Le conseil municipal a pu évaluer avec précision sur vidéoprojecteur l'ensemble des travaux qui ont été présentés lors de la Commission des travaux du jeudi 02 février 2012.

Madame le Maire précise que les travaux seront réalisés en fonction des financements.

7- Questions diverses :

A – Maîtrise d'œuvre : mise en sécurité de l'école Louis Clerc 2^{ème} tranche :

Délibération N° : 2012-02-003

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat de la consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant l'opération de protection des abords, mise en sécurité de l'école Louis Clerc 2^{ème} tranche.

Architecte retenu : Zygmund KNYSEWSKI

B – Modifications du Syndicat des Abattoirs :

Délibération N° : 2012-02-004

Le conseil municipal a délibéré favorablement aux modifications apportées au Syndicat Intercommunal des abattoirs Cerdagne Capcir (changement adresse, siège social, délégués).

C – DDTM et BAF :

Madame le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées ces derniers temps concernant des avis des différents services instructeurs des permis de construire. Plusieurs permis ont été refusés pour principale cause de « manque de plan de situation détaillé ». Différents courriers ont été échangés afin de réétudier les dossiers concernés par ces refus et l'intervention d'un juriste envisagé pour une visibilité plus précise des différents problèmes.

D – Journée animation à la Filature :

Madame le Maire avait évoqué lors d'un précédent débat d'une journée d'animation à l'occasion de la « route de la laine » sur le site de la filature de la part petite en partenariat avec le Parc Naturel Régional.

Cette manifestation est prévue le dimanche 29 juillet 2012, une participation de 300 euros nous est demandée pour l'organisation.

Le mauvais état de l'accès à la filature et le silence du PNR en réponse à notre demande d'intervention remet en cause cette manifestation.

E – Acquisition mobil-home camping Sol i Neu :

Délibération N° : 2012-02-006

Madame le Maire rend compte de la procédure adaptée pour l'acquisition d'un mobil home neuf destiné à de la location pour le camping Sol i neu.

La sté ECL a répondu aux différents critères énoncés dans le marché.

Elle a été retenue pour l'acquisition d'un mobil home de marque IRM.

Fin de la séance à 23 heures 30 .